



Bien-être ou chômage par l'automatisation

C'est la question à laquelle répondront des experts lors du forum syndical organisé par le Comité d'Education du Conseil Central de Montréal et qui aura lieu jeudi prochain, le 20 octobre à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, 1301 est rue Sherbrooke.

Pour la circonstance, le Comité d'Education a invité M. Pierre Harvey, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal qui fera un exposé de la question; Me Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la CTCC exposera à son tour le point de vue des travailleurs.

Tous les travailleurs de Montréal et de la région sont invités à assister à ce forum syndical et à y participer en posant des questions et faisant des remarques capables d'éclairer le problème et permettre d'envisager la meilleure solution.

Vol. XXXI — No 36

Ottawa, 14 octobre 1955

FAUT-IL SOUMETTRE TOUTES LES VALEURS A L'UNITE SYNDICALE ?

C'est ce que demande M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, au souper-causerie organisé par le Comité d'Education du Conseil central de Montréal, mardi soir — Les conditions de l'unité syndicale organique — L'expérience syndicale européenne—

Après avoir rappelé l'histoire syndicale des pays européens, M. Jean Marchand a demandé si chez nous, au Canada, l'unité syndicale organique est une valeur absolue à laquelle il faut soumettre toutes les autres valeurs et si la CTCC doit oublier ses origines, son passé, son idéologie pour nous fondre dans les unions américaines.

C'était poser devant ses auditeurs, plus d'une centaine de dirigeants syndicaux de Montréal réunis mardi soir dernier **Au Réchaud**, le problème même de la justification de la présence de la CTCC dans le monde syndical américain.

UNE IDEOLOGIE PROPRE

Après avoir rappelé que la CTCC avait pris ses fondements dans une idéologie propre, à laquelle tenaient ses fondateurs et à laquelle nous tenons tous, car autrement, ce serait nous demander pourquoi nous maintenons la CTCC, M. Marchand a précisé que les principes qui justifient la présence de la CTCC et qui font sa force, ce sont les conceptions qui lui permettent d'envisager une réforme des structures actuelles de la société selon les principes chrétiens.

Au cours de son exposé, M. Marchand a souligné que le syndicalisme qui n'a pas d'idéologie, qui compose facilement avec le

système capitaliste actuel, qui l'accepte et transige avec lui sans tenter de la transformer est un syndicalisme qui est appelé à disparaître.

L'UNITE SYNDICALE

D'un autre côté, le conférencier n'a pas rejeté sans examen l'idée de l'unité syndicale organique laquelle correspond à un instinct qui part de la conscience des travailleurs.

Car les intérêts des travailleurs ne se posent pas seulement à l'usine ni sur le plan provincial, ni encore sur le plan national, mais même sur le plan international.

Et ce ne sont pas les travailleurs qui posent eux-mêmes ce problème, mais ce sont les circonstances économiques elles-mêmes qui veulent que le régime économique dans lequel les travailleurs sont embrigadés, c'est le capitalisme qui a des ramifications internationales.

DES CARTELS PERMANENTS

Mais si l'argent et les capitaux n'ont pas de frontières, les travailleurs qui sont des êtres humains, qui sont des personnes humaines avec leur propre individualité, qui ont des attaches nationales et aussi des intérêts économiques divergents, selon qu'ils se trouvent aux Etats-Unis ou au Canada, peuvent difficilement faire partie d'une centrale unique. A ce sujet, M. Marchand a expliqué, par exemple, que les travailleurs de l'industrie textile des Etats-Unis ont des intérêts divergents de ceux du Canada. Comment alors vouloir les embrigader dans une centrale syndicale

unique? Le même exemple vaut pour les marins anglais qui ont des intérêts divergents des marins canadiens.

C'est pourquoi M. Marchand propose, au lieu de l'unité syndicale organique, une formule beaucoup plus souple qui respecterait les caractéristiques propres à chaque groupe mais qui, en même temps, serait de nature à satisfaire cet instinct de solidarité ouvrière qui doit se mani-

fester chaque fois que le sort des travailleurs, de quelque pays que ce soit, est en péril.

L'EXPERIENCE EUROPEENNE

M. Marchand a commencé sa conférence en jetant un rapide coup d'oeil sur les structures syndicales des pays européens, notamment de l'Angleterre, des pays scandinaves, de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, etc.

L'Angleterre, a déclaré M. Marchand, est l'un des pays qui

ont réalisé l'unité ouvrière: il n'y existe qu'une seule centrale syndicale, le Trade Union Congress qui remplit le rôle de secrétariat mais dont l'autorité est presque nulle sur les corps affiliés, les syndicats gardant leur entière autonomie car il est à noter que même sur le plan politique, si le TUC appuie le parti travailliste, les syndicats affiliés restent libres de leur allégeance politique. (Suite à la page 2)



Photo prise lors du souper-causerie organisé par le Comité d'Education du Conseil Central de Montréal alors que M. Jean Marchand a parlé du problème de la fusion syndicale au Canada en regard de l'expérience européenne. De gauche à droite, M. J.-R. Gauthier, vice-président du Comité d'Education de Montréal; le R. P. Louis-Joseph Lebret, O.P., directeur du centre de recherches "Economie et Humanisme" et qui donne actuellement une série de conférences à l'Université de Montréal; Mme Roger Mathieu; M. Jean Marchand; M. Roger Mathieu, président du Conseil Central de Montréal; Mme Jean-Paul Lefebvre. Avaient également pris place à la table d'honneur, M. Jean-Paul Lefebvre, président du Comité d'Education, M. l'abbé P.-E. Bolté, aumônier général adjoint de la C.T.C.C. et Mme J.-R. Gauthier.

MONTREAL

Conciliation demandée dans la Boîte de Carton

Le Syndicat des Travailleurs de la Boîte de carton de Montréal vient de demander l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail afin de mettre fin au différend qui l'oppose à la St. Lawrence Paper Box, Box Craft, Atlas Paper Box, City Paper Box, London Paper Box.

Le syndicat, qui groupe plus de 600 employés de ces manufactures, a demandé l'intervention d'un conciliateur parce que les compagnies ont refusé toutes les demandes faites par les membres à l'expiration de la convention le 22 septembre dernier.

Parmi les principales demandes faites par les travailleurs à leur employeur, il faut noter une augmentation générale de 5 p. 100 sur les taux effectivement payés et une augmentation de 10 p. 100 sur les taux minima de la convention précédente.

Les syndiqués demandaient aussi que les taux du surtemps prévoient le taux et demi pour

les trois premières heures de surtemps et le temps double après cette période.

Les travailleurs demandaient aussi deux fêtes chômées et payées de plus, soit la Toussaint et la Confédération, ce qui aurait porté le nombre de ces fêtes à neuf au cours de l'année. Concernant les vacances, la demande syndicale prévoyait le paiement de deux semaines de vacances plus un montant additionnel de 1 p. 100 des gains réalisés durant la période entre le 1er mai et le 30 avril de l'année suivante pour les employés ayant dix années de service; par ailleurs, le pourcentage aurait été porté à 2 p. 100 pour les employés ayant plus de 15 années de service.

Le syndicat demandait aussi l'atelier syndical imparfait ainsi que la retenue syndicale, de même qu'un plan de sécurité sociale dont la compagnie défraierait la moitié du coût.

Nouvelles de la Vickers ...

(Suite de la page 7)

FAITES RESPECTER LA CONVENTION

Les membres peuvent aider considérablement leur syndicat en faisant connaître immédiatement tout manquement aux clauses de la convention collective. D'ici peu de jours, vous recevrez gratuitement une copie de votre convention. Ne manquez pas de vous procurer votre copie, de lire votre convention et de faire rapport lorsque vous constatez qu'elle n'est pas respectée.

UNE REALISATION

L'un des plus vieux employés de la Canadian Vickers et qui compte un grand nombre d'années de service nous faisait remarquer l'autre jour que pour la première fois depuis qu'il travail-

le à la Canadian Vickers, il aurait un congé pays le jour d'Actions de Grâce et il exprimait sa reconnaissance au syndicat pour avoir obtenu cet avantage. Ceux qui ne font pas partie de l'union jouiront eux aussi de ce congé payé. N'est-ce pas, messieurs, que l'union vous est utile à vous aussi!

PROTEGEZ VOS DROITS

Si vous remarquez que l'on vous boude ou que l'on use de discrimination à votre égard parce que vous avez fait un grief, n'hésitez pas à le faire savoir aux dirigeants de l'union. Ne vous laissez pas intimider de quelque façon que ce soit. Il y a des moyens légaux de faire cesser cet état de choses.

L'UNITE SYNDICALE ...

(Suite de la page 1)

que de même que les individus. Tout cela se traduit, dit M. Marchand, par un manque d'ordre et de discipline.

Le résultat de cette expérience, c'est que l'on assiste à une division de plus en plus marquée au sein des travailleurs, une aile droite et une aile gauche qui cherchent leur idéologie.

Dans les pays scandinaves, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'unité syndicale est complète parce qu'on adhère à la même idéologie socialiste.

En Allemagne, la division syndicale était très accentuée avant l'avènement d'Hitler: syndicats marxistes, syndicats socialistes et syndicats chrétiens; à la fin de la guerre, les ouvriers se sont regroupés sous une centrale syndicale unique mais surtout dans le but d'éviter que le mouvement syndical ne retombe sous la tutelle de chefs à tendances nazistes.

La France donne l'exemple de la diversité syndicale: la CGT à tendance communiste, la CGT-FO qui s'appuie sur l'idéologie socialiste, la CFTC chrétienne et la Confédération Générale des cadres qui groupe des ingénieurs, des contremaîtres, des techniciens, etc. Il n'est pas question d'unité syndicale organique, mais dans chaque cas particulier, les mouvements syndicaux se prêtent leur appui pour la défense des travailleurs.

Par ailleurs, en Belgique, il existe deux grandes centrales syndicales, l'une chrétienne, l'autre socialiste, qui ne parlent pas d'unité syndicale organique mais qui forment des cartels selon les circonstances.

LA SEMAINE

MONTREAL

MESSAGE DU COMITE CONJOINT SUR LE CHOMAGE A LA CONFERENCE D'OTTAWA

Ce comité, composé des représentants des centrales syndicales de Montréal, regrette que les délégués de la conférence fédérale-provinciale n'attachent pas une importance prépondérante à la question du chômage—

La semaine dernière, alors que tous les premiers ministres provinciaux du Canada siégeaient en compagnie de M. Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada lors de la conférence fédérale-provinciale, le comité conjoint sur le chômage qui est composé de représentants de toutes les centrales syndicales de Montréal a fait parvenir aux premiers ministres un message leur rappelant l'acuité et l'importance du problème du chômage.

Comme on le sait, ce comité formé en avril dernier est

composé des présidents et des secrétaires des trois centrales syndicales de Montréal: MM. Roger Mathieu, président et Maurice Vassart, secrétaire du Conseil central de Montréal (C.T.C.C.); MM. Louis Laberge et Roméo Girard, respectivement président et secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, (C.M.T.C.); Mlle Huguette Plamondon et M. Fernand Daoust, respectivement président et secrétaire du Conseil du Travail de Montréal. (C.C.T.-C.O.I.).

LE MESSAGE

Le message, adressé sous forme de télégramme à tous les premiers ministres, a été rédigé lors d'une réunion des membres du comité sur le chômage et se lit comme suit:

"Le Comité conjoint sur le chômage, formé des trois centrales syndicales de Montréal groupant 300,000 ouvriers, souhaite que la conférence fédérale-provinciale trouve une solution rapide à l'important problème de la taxation.

"Mais il regrette amèrement que le problème le plus important, soit celui du chômage, ne reçoive pas l'attention prépondérante qu'il mérite et le Comité insiste vivement pour que le scandale du chômage, inadmissible dans un pays aussi prospère que le nôtre, soit l'objet à la présente conférence de discussions sérieuses et fructueuses".

"Les Idées en Marche" à la radio et à la télévision

C'est jeudi soir, le 20 octobre, que le programme si populaire "Les Idées en Marche", reviendra sur les ondes de Radio-Canada et à la télévision.

La Société Canadienne d'Education des Adultes qui a la responsabilité de l'émission, vient de nous faire parvenir la liste des sujets qui seront traités et discutés au cours du premier semestre de la saison 1955-1956.

L'on sait que c'est M. Gérard Pelletier, directeur du journal LE TRAVAIL, qui est l'animateur de cette émission. Entouré d'experts en la question au programme, M. Pelletier explique tout d'abord en quelques mots, le sujet à discuter, puis il laisse la parole à ses invités pour n'intervenir que si l'on s'écarte un peu du sujet ou pour orienter les experts sur une piste non encore explorée.

C'est donc jeudi soir, le 20 octobre, à 8 h. p.m., que débutera la première émission du programme "Les Idées en Marche", tant à la radio qu'à la télévision; le programme reprendra la vedette à tous les jeudis soirs jusqu'au 22 décembre prochain inclusivement et toujours à la même heure, soit à 8 h. p.m.

Voici maintenant les sujets qui seront discutés aux "Idées en Marche", au cours du premier semestre:

20 octobre—"Le nombre d'enfants affecte-t-il la qualité de l'éducation?"

27 octobre—"Nos hôpitaux sont-ils trop luxueux?"

3 novembre—"Où s'arrêtent les droits de la censure?"

10 novembre—Sujet d'actualité (à choisir).

17 novembre—"Qui les commissaires d'école représentent-ils?"

24 novembre—"Le consommateur peut-il choisir?"

1er décembre—"Ouvriers et cultivateurs: se comprennent-ils?"

15 décembre—"On a les députés qu'on mérite!"

22 décembre—Sujet d'actualité (à choisir).



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:

GERARD PELLETIER

Rédacteur:

FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMEURS ALLIES CANADA

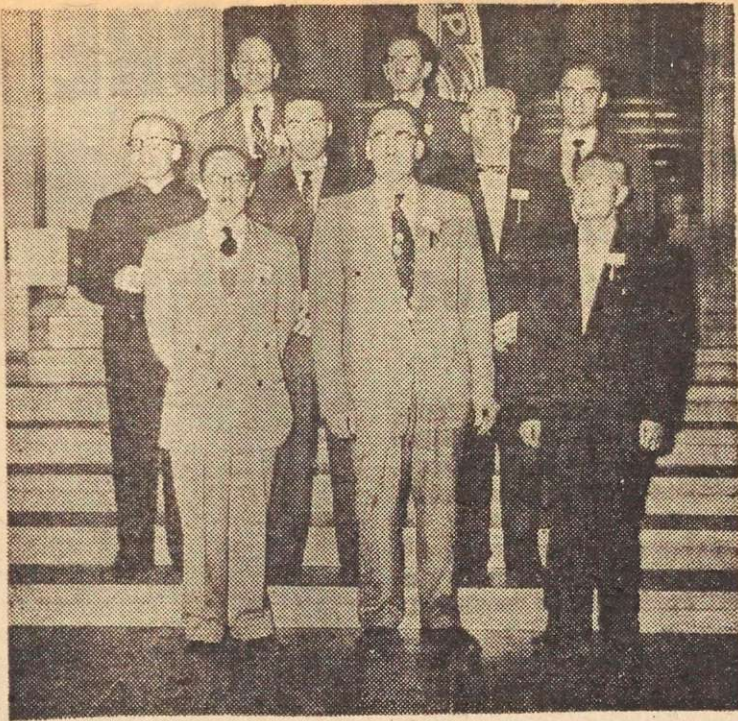
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

FUMEZ UNE

Player's
"MILD"



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !



Vendredi après-midi, le congrès général des coopératives du Québec qui avait lieu à l'Université de Montréal, élit les membres du nouveau Conseil d'Administration ainsi que ceux de l'Exécutif du Conseil de la Coopération du Québec. Voici les noms des nouveaux dirigeants: MM. Roland Bourgault, directeur; Roméo Martin, président; Armand Goulais, vice-président; deuxième rangée R. P. Gilles-Marie Bélanger; Guy Bernier, Romer Gauthier et Ernest Guimont, directeur; à l'arrière, Léo Bérubé, secrétaire et Albert Côté, trésorier.

En Ontario et dans le Québec

Interprétation différente des conflits ouvriers

L'édition de mardi, le 6 octobre, du journal "The Gazette" de Montréal, nous permet de constater comment la Commission des Relations Ouvrières de la province d'Ontario sait interpréter les conflits ouvriers et ne va pas toujours donner raison aux compagnies, même s'il s'agit de la General Motors, tandis que dans la province de Québec, c'est une toute autre histoire...

Voici les deux articles de la Gazette qui nous font voir les réactions différentes des Commissions des Relations Ouvrières en Ontario et dans le Québec:

EN ONTARIO

Sous le titre: LA COMMISSION DES RELATIONS OUVRIÈRES REFUSE DE BLAMER L'UNION, la Gazette fait écho à une décision de cet organisme ontarien de rejeter une demande de la General Motors qui voulait faire déclarer illégale la grève que font actuellement 17,000 de ses employés en Ontario.

La compagnie avait prétendu devant la Commission que l'Union n'avait pas respecté la clause de la convention qui prévoit un avis de l'Union à la compagnie lorsqu'elle veut mettre fin à une entente collective.

DANS LE QUÉBEC

Sous le titre: ON ORDONNE A L'UNION DE FAIRE RETOURNER LES EMPLOYÉS AU TRAVAIL, la Gazette explique que la Commission des Relations Ouvrières de Québec vient de demander au local 106 de l'Union des Chauffeurs de camions d'ordonner aux employés de Miron & Frères de retourner au travail immédiatement parce que leur grève est illégale.

On sait que ces employés, au nombre de plus de 1,000 tiennent actuellement un marathon d'assemblées et ne veulent pas retourner au travail tant que la compagnie Miron & Frères ne leur aura pas reconnu effectivement leur union en négociant de bonne foi une convention collective de travail.

LES COOPÉRATEURS SE POSENT DES QUESTIONS

Comme à la CTCC, ils s'interrogent sur les structures de leur mouvement - Un congrès à Montréal.

Les responsables du mouvement coopératif québécois, réunis à l'Université de Montréal en fin de semaine dernière, se sont surtout préoccupés d'adapter les cadres de leurs organisations aux besoins de leurs membres et des consommateurs en général.

Dans les propres mots de l'un d'eux: "La base du mouvement coopératif repose sur des principes qui ne changent pas mais aussi sur un milieu humain qui évolue constamment. Il faut donc nous préoccuper de fidélité aux principes coopératifs mais aussi de rester fidèles aux besoins toujours changeants des gens que nous voulons servir."

Ces besoins toujours changeants, ils les ont énumérés, d'abord dans des réunions restreintes qui rassemblaient séparément les délégués des divers secteurs coopératifs: consommation, logement, secteur agricole, mutuelles d'assurance, etc. Puis, en assemblée plénière, les délégués ont repris les principaux problèmes évoqués dans une discussion générale.

Pour un observateur syndiqué, ce qui frappait d'abord, c'est la ressemblance étonnante entre les préoccupations des coopérateurs et celles exprimées par les ouvriers, lors du dernier congrès de la C.T.C.C. De même que la C.T.C.C. s'est posé des problèmes de structures, de même, le congrès de la coopération a longuement étudié les relations entre les coopératives locales et les fédérations, avec une tendance à renforcer l'autorité des fédérations sur les unités locales.

CONSULTATIONS

De même, les délégués ont exprimé un désir assez général en faveur d'une concentration non seulement de l'autorité mais aussi des capitaux. Une finance plus centralisée, ont dit plusieurs délégués, permettrait un effort de développement plus efficace par

ce que plus rationnel et mieux dirigé.

Comme la C.T.C.C., le conseil de la coopération s'est préoccupé aussi de stratégie. Le congrès s'est intéressé à la formation d'un comité conjoint, entre tous les secteurs coopératifs, d'information et d'orientation économique.

En somme, au lieu de décider au hasard d'organiser des coopératives dans la consommation ou dans l'habitation, à tel moment donné, les coopérateurs voudraient que ces décisions soient prises à partir des faits, des besoins et des circonstances économiques du moment.

EDUCATION

Un autre souci que le mouvement coopératif partage avec le mouvement ouvrier, c'est celui de l'éducation. "La question du capital, a dit l'un des délégués, c'est-à-dire l'argent qu'il nous faut pour mettre sur pied des organisations coopératives, n'est pas un problème urgent comparé à celui de la formation des membres. Il nous faut d'abord et avant tout faire l'éducation coopérative de nos membres et de la population en général. Et à cette fin, il nous faut trouver accès aux moyens les plus efficaces d'éducation, soit la radio, voire même la télévision."

En somme, le rapprochement entre le mouvement coopératif et le milieu ouvrier des villes, que tout le monde désire depuis longtemps, devrait être grandement facilité par toutes les préoccupations que nous avons désormais en commun.

Cap-de-la-Madeleine

Certification demandée chez Tooke Brothers

Lundi dernier, le 11 octobre, une requête en certification était déposée à Québec auprès de la Commission des maîtresses, l'Union a obtenu en fin de semaine et tel que le veut la loi, la signature de la majorité absolue des employés. Huit (8) organisateurs de l'Union venus de Montréal et de Québec ont travaillé de pied ferme en fin de semaine et le tout a été couronné d'un grand succès.

Aujourd'hui même, le 11 octobre, une requête en certification est déposée à Québec auprès de la Commission des Relations Ouvrières (gouvernement provincial) établissant la majorité requise par la loi, et aussi demandant l'autorisation pour l'UNION de rencontrer la compagnie TOOKE BROTHERS afin de négocier les salaires et conditions de travail.

L'on sait que Tooke Brothers, qui est le plus gros manufacturier de chemises de la province de Québec et qui employait plus de 500 personnes à Montréal, décidait dernièrement de transporter ses pénates au Cap-de-la-Madeleine afin d'éviter de payer des salaires plus élevés. Déjà à Montréal, des employés comptant 40

années de service et plus ont été congédiés et toute production doit cesser pour le 1er janvier 1956. Au Cap-de-la-Madeleine, Tooke Bros. n'a pas réussi son stratagème puisque la grande majorité des employés a joint les rangs du syndicat qui vient d'adresser à la Commission des Relations Ouvrières, une demande de reconnaissance syndicale.

Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion

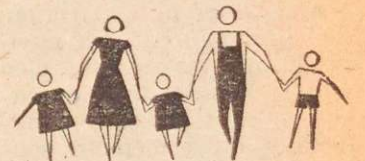
Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL

PROTEGEZ-VOUS

CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC



LE CABOTAGE DOIT-IL ETRE LIBRE OU RESERVE AUX NAVIRES CANADIENS?

Qu'est-ce que le cabotage? — Ce qu'il signifie pour les travailleurs canadiens — Notre loi de la marine marchande et celle des autres pays — Les arguments "pour" et "contre" les restrictions — L'attitude de la CTCC.

Bien que le problème du cabotage se soit posé bien auparavant au Canada, tout le problème revient en surface et requiert une étude fouillée avec la canalisation du Saint-Laurent. Le gouvernement fédéral de qui relève ce problème, l'a d'ailleurs compris lorsqu'il a mis sur pied une Commission royale d'enquête sur le cabotage, le printemps dernier.

La commission ne fait que commencer son travail, mais déjà il est possible de faire une synthèse assez complète des arguments qui lui sont soumis par les Chambres de Commerce, les constructeurs de navires, les compagnies de navigation, les villes qui possèdent des organisations portuaires, le mouvement syndical, etc.

Pour le bénéfice de nos lecteurs que le problème doit intéresser et surtout les travailleurs des chantiers maritimes et tous les métallurgistes qui sont plus spécialement concernés, nous voulons donc résumer les principaux arguments apportés devant la Commission Royale d'enquête qui siègeait la semaine dernière à Montréal et qui a entendu la lecture de plusieurs mémoires.

LE CABOTAGE
Pour situer la question, définissons le cabotage : cette partie du transport maritime qui s'effectue d'un port ca-

nadien à un autre port canadien sur nos côtes ou à l'intérieur du pays. V. G. un navire prend de la marchandise au port de Halifax ou à celui de Québec pour la transporter au port de Montréal où à la tête des Grands Lacs sur les côtes canadiennes.

Ce transport d'un lieu à un autre dans les limites de notre pays s'appelle du cabotage pour le différencier du transport à long cours, le transport océanique ou maritime.

La question qui se pose, c'est de savoir si le cabotage sera réservé exclusivement aux navires construits et immatriculés ou enregistrés au Canada ou bien si le cabotage sera libre et permis aux navires britanniques, américains ou autres comme aux navires canadiens. Disons qu'actuellement les navires étrangers peuvent faire du cabotage au Canada en payant un droit de 23 p. 100, tandis que les navires britanniques n'ont pas à payer ce droit et peuvent faire librement du cabotage au Canada.

Depuis des années, nos chantiers maritimes veulent que le Canada impose des restrictions aux navires étrangers mais l'occasion de la canalisation du Saint-Laurent offre l'occasion inespérée à chacun d'exprimer ses opinions sur le sujet.



Les trois membres de la Commission royale d'Enquête sur le cabotage au Canada, photographiés à l'ouverture de la session qui vient de s'ouvrir à Montréal. Ce sont de gauche à droite, M. W. N. Wickwire, de Halifax; le juge W. F. Spence de Toronto et M. Marcel Bélanger de Québec.

L'Alcan, la Consols et l'Iron Ore Corp. sont contre les restrictions

Trois puissantes compagnies canadiennes et qui ont de gros intérêts dans la province de Québec où elles utilisent nos richesses naturelles, ont manifesté clairement leur opposition à toutes restrictions sur le cabotage.

L'Alcan a déclaré qu'elle est "bien décidée à lutter énergiquement en faveur du maintien du statu quo; l'Iron Ore dit que ce serait injuste pour elle si le Canada allait imposer des restrictions aux navires étrangers parce qu'elle a passé des contrats avec des compagnies étrangères pour transporter le minéral de fer des Sept Iles à Contrecoeur; pour sa part, la Consolidated Paper qui vend du papier en Angleterre veut que par le cabotage libre, l'Angleterre puisse gagner des dollars au Canada pour acheter du papier de la Consols.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

La Consolidated Paper a soumis qu'elle écoule son papier dans tous les pays du monde et que toute restriction du commerce international nuit au commerce entre les nations.

Pour cette raison, le cabotage devrait être libre de toute entrave et tous les pays devraient faire du transport librement sur le fleuve et les Grands Lacs; quant aux pays qui achètent du papier de la Consolidated, ils ne devraient pas être privés des moyens de gagner par le cabotage des dollars qui leur permettent de payer leur papier. Elle a ajouté que les restrictions sur le cabotage auraient pour effet de créer un monopole du transport, ce qui serait nuisible à toute l'industrie canadienne.

OPPOSITION DE L'ALCAN

L'Aluminum Co. est opposée à toutes restrictions sur le cabotage et veut le statu quo, c'est-à-dire la liberté aux navires britanniques de faire du cabotage au Canada.

Grande exportatrice d'aluminium en Angleterre et dans tous les pays du monde, l'Alcan veut que ces pays, surtout l'Angleterre, puissent se gagner des dollars au Canada en faisant du cabotage; l'Alcan utilise actuellement des navires britanniques pour le transport à l'intérieur des eaux canadiennes et même pour le transport outre-mer et elle veut continuer; des restrictions auraient pour effet de hausser le coût de revient de l'aluminium.

L'Alcan répète aussi l'argument de la concurrence libre: les navires britanniques pouvant opérer à meilleur compte devraient pouvoir

faire du cabotage au pays pour le bénéfice de tous; dans le cas contraire, la canalisation faite pour abaisser une réduction des taux de transport n'atteindra pas son but. L'Alcan conclut en disant qu'elle luttera énergiquement pour le maintien du statu quo.

DEPIT DE L'IRON ORE

L'Iron Ore qui a été organisé en vue de l'exploitation des gisements miniers de l'Ungava, dit qu'elle vient tout juste de terminer la construction d'un quai à Contrecoeur où l'on déchargera bon an mal an deux millions de tonnes de minéral de fer en provenance de Sept Iles; ce minéral sera ensuite transporté aux Etats-Unis par les Grands Lacs dans des navires plus petits. Or le transport de Sept Iles à Contrecoeur est du cabotage et si le cabotage est réservé aux navires canadiens, la compagnie y perdra. D'autant plus qu'elle a déjà con-

clu des contrats pour ce cabotage avec des entreprises de navigation en Angleterre et en Suède.

Une autre entreprise appartenant aux mêmes actionnaires, soit l'Iron Ore Transport dit qu'elle a été formée pour acquérir et utiliser des navires devant faire le transport du minéral de fer de Sept Iles à Contrecoeur ou dans des ports de l'Atlantique.

Or la compagnie vient de signer des contrats pour la construction de deux navires de 31,000 tonnes en Angleterre pour faire du cabotage de Sept Iles à Contrecoeur.

Il ne serait pas juste, se plaint l'Iron Ore Transport, de restreindre le cabotage aux navires construits au Canada d'autant plus que l'Iron Ore Transport a agi de bonne foi et selon les lois alors existantes au pays et qui permettent le cabotage aux navires britanniques.

Pourquoi des restrictions ?

La ville de Montréal

A cause de la canalisation du Saint-Laurent, les navires étrangers pourront bien plus facilement faire du cabotage dans les eaux canadiennes, dit le mémoire soumis par le Bureau municipal du Saint-Laurent, un comité mis sur pied par la Cité de Montréal.

De ce fait, la marine britannique où les salaires sont moins élevés et où les salaires payés aux employés des chantiers maritimes sont ridiculement bas comparativement à l'échelle des salaires payés au Canada pour le même travail, fera une concurrence déloyale à notre marine marchande et détruira nos chan-

tiers maritimes.

La Cité de Montréal craint donc que notre marine marchande disparaisse complètement de même que nos chantiers maritimes qui employaient en 1952 environ 10,000 travailleurs dans la région de Montréal.

Le mémoire admet que des restrictions sur le cabotage auraient peut être pour effet d'augmenter le taux du transport et donc élever le prix des marchandises, mais il ne craint pas d'affirmer que si l'on veut que les sommes d'argent qui sont actuellement dépensées pour la canalisation, ne servent pas à priver d'emplois nos travailleurs des chantiers maritimes et des industries connexes.

La défense nationale

Nul n'ignore qu'un pays doit se protéger en cas de guerre. Or qu'advierait-il si, dans le cas d'un autre conflit, notre commerce d'importation et d'exportation, se trouvait entre les mains d'une puissance étrangère. C'est ce que demande la Canadian Industrial Preparedness qui prévoit que notre marine marchande va

disparaître et que nos chantiers maritimes vont connaître la banqueroute si le cabotage n'est pas réservé aux navires canadiens. Nos ouvriers spécialisés vont se trouver de l'emploi ailleurs et en cas de conflit, nous n'aurions plus le personnel requis pour la construction de navires.

Les ouvriers canadiens

La Canadian Car & Foundry a soumis un mémoire à la Commission d'enquête en demandant que "le gouvernement prenne les mesures nécessaires et appropriées pour protéger dans le domaine du cabotage notre industrie maritime qui fournit du travail à des milliers d'hommes".

Cette entreprise ajoute qu'elle a consacré 125,285 heures de travail pour remplir des com-

mandes pour l'industrie maritime du cabotage au Canada. Si le cabotage devient libre et que les navires britanniques peuvent maintenant remonter le fleuve jusqu'aux Grands Lacs, notre industrie maritime va perdre sa raison d'être parce qu'elle ne peut rivaliser avec l'industrie britannique où les ouvriers ne gagnent que 50 cents l'heure. Il faut donc penser à donner du

travail aux Canadiens avant de favoriser les étrangers.

La société montréalaise Project Sales qui vend des pièces entrant dans la fabrication des navires demande que l'industrie maritime canadienne reçoive autant pour la construction que pour l'opération des navires l'aide du fédéral.

La société Watts Ltée qui fabrique des appareils à chauffage dit que si des amendements ne sont pas apportés à notre loi de la marine marchande, de façon à réserver à nos navires le cabotage dans nos eaux territoriales, des cargos et des équipages européens nous enlèveront ce commerce. Et comme ces navires retourneront en Angleterre en hiver, c'est là qu'on effectuera les réparations des navires de sorte que nos chantiers maritimes disparaîtront.

La compagnie Peacock Bros.

qui fabrique des pièces entrant dans la construction des navires expose les mêmes arguments de même que la compagnie Darling Bros.

"Au cours des dernières guerres, lit-on dans ce dernier mémoire, notre compagnie a produit un grand nombre de pièces pour des navires de guerre et des cargos; nous avons gardé à notre emploi un personnel hautement spécialisé. Si la construction des navires destinés au cabotage disparaît au Canada, nous serons forcés de liquider ce personnel et nous ne pourrions faire face aux demandes de la nation advenant un troisième conflit. Par contre, si la loi maritime est amendée, de façon à protéger nos entreprises et nos ouvriers, la canalisation du Saint-Laurent vaudra à notre industrie maritime un essor considérable."

Le standard de vie

Canadian Marconi partage avec les compagnies maritimes canadiennes la "crainte d'une invasion" par les navires marchands étrangers, si le Canada ne dénonce pas le British Commonwealth Merchant Shipping Agreement de 1931 qui permet à la Grande-Bretagne de faire du cabotage sans restriction aucune d'ns tous les pays de l'Empire britannique.

La plupart des autres pays, lit-on dans le mémoire, protègent leur marine marchande par des restrictions, pourquoi continuerions-nous à jouer à Santa Claus? Le réseau maritime canadien est une ressource naturelle et le Canada devrait en faire profiter ses citoyens et ses travailleurs.

Le mémoire soumis par Cana-

dian Fairbanks Morse parle dans le même sens en précisant que si le cabotage était réservé aux navires construits, enregistrés et réparés au Canada, cela fournirait de l'emploi à des milliers de techniciens, augmenterait notre production et notre revenu national de même que notre prestige national.

Le mémoire précise aussi que si nous voulons avoir un niveau de vie supérieur à celui des travailleurs des autres pays, nous devons nous attendre à payer plus cher pour nos produits et certains services. Et même si les restrictions allaient augmenter le coût du transport et des produits au Canada, nous devons être prêts à faire ce sacrifice pour obtenir un standard de vie plus élevé.

Le mémoire de la CTCC

ELLE DEMANDE DES SUBSIDES EN FAVEUR DE NOTRE MARINE MARCHANDE ET VEUT QUE LE CABOTAGE SOIT RESERVE AUX NAVIRES CONSTRUIIS ET ENREGISTRES AU CANADA.

La CTCC s'intéresse grandement au problème du cabotage tant dans l'intérêt des travailleurs des chantiers maritimes qui sont affiliés à la Fédération Nationale de la Métallurgie que dans celui des citoyens canadiens.

Elle fut la première organisation syndicale à présenter son mémoire à la Commission Royale d'enquête sur le cabotage et elle a fait valoir, avec preuves à l'appui, qu'il y va de l'intérêt du Canada de posséder sa propre marine marchande.

Elle a aussi démontré que d'autres pays, notamment les Etats-Unis, la France et nombre d'autres, accordent des subsides à leur marine marchande afin de pouvoir concurrencer les autres pays.

De plus, les Etats-Unis limitent leur cabotage aux seuls navires enregistrés comme américains. En outre, pour diminuer le coût de la construction des navires, le gouvernement américain a fourni à l'industrie de la construction des navires \$341 millions pour la construction de 247 bateaux.

Car il ne s'agit pas seulement de restreindre le cabotage aux navires canadiens, encore faut-il que notre industrie soit capable de faire face aux besoins de notre marine tout en payant aux travailleurs des chantiers maritimes un salaire décent.

Voici donc les recommandations de la CTCC telles que résumées au dernier chapitre de son mémoire présenté en juillet dernier:

- 1) Que le gouvernement restreigne le commerce du cabotage et le commerce fluvial du Canada à des navires enregistrés, construits, réparés et maintenus au Canada.
- 2) Que le gouvernement mette immédiatement en oeuvre, un plan pour l'organisation d'une marine marchande canadienne et que la flotte marchande inadéquate et désuète du Canada soit remplacée par des navires marchands modernes, rapides, réfrigérés (là où c'est nécessaire).
- 3) Qu'une politique nationale de navigation soit décrétée, par laquelle la marine marchande canadienne, se livrant au commerce étranger dans les ports canadiens et à l'extérieur, soit encouragée par des subsides versés à condition que la construction, la réparation et l'entretien des bateaux soient faits dans les chantiers maritimes canadiens.
- 4) Que la portée des activités de la loi de la Commission maritime canadienne soit étendue et amendée de façon à prévoir une représentation ouvrière à cette Commission et de permettre à cette agence de mettre à exécution un programme d'aide et d'assistance au commerce maritime du Canada, tel que le pratiquent des commissions similaires dans d'autres pays maritimes. Aussi que le gouvernement demande à la Commission de reviser sa politique "d'abandon".
- 5) Que l'industrie de construction et de réparation maritimes soit soumise au Code national du Travail grâce auquel de justes normes minima de travail seraient possibles sur un plan national.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C. 1231 Demontigny est,
155, boul. Charest-Est, Québec Montréal
Tél. 4-4631 Tél. FA. 3694

TRAVAIL ET FOYER

Comment faire un budget

Cet article fait suite à l'article publié la semaine dernière sur le budget de la famille ouvrière. D'autres explications sur les méthodes de préparer un budget et sur les avantages à faire son budget suivront ces deux articles et seront fournis par le Conseil Régional Saguenay-Lac Saint-Jean—

La semaine dernière, nous avons vu que le budget est une nécessité pour la famille.

Il faut revenir sur ce point, il faut insister, car nous ne réalisons pas assez cette nécessité. Si l'on pouvait réussir à faire comprendre l'importance qu'il y a pour une famille d'avoir des prévisions budgétaires solides, à les suivre fidèlement, à tenir une petite comptabilité, ce serait beaucoup de fait pour le bien de chaque famille et pour toute la classe ouvrière.

Des gens de divers milieux disent à qui veut l'entendre: "Les ouvriers sont gaspilleux". Tous, un jour ou l'autre, nous nous sommes fait radoter cette rengaine, les ouvriers sont gaspilleux! Ils ne finiront jamais de demander des augmentations de salaire. Plus ils en ont, plus ils en dépensent.

Nous ne sommes pas plus gas-

pilleux que les autres...! Nous n'avons pas moins que les autres le sens de nos responsabilités... mais ce qui manque à 90 pour 100 d'entre nous, c'est de savoir compter... Est-ce que cela vous surprend? Tout le monde sait que deux et deux font quatre, n'est-ce pas?... Mais nous oublions souvent d'additionner 2 avec 2, nous regardons chaque 2 tout seul... C'est là notre erreur! Telle madame s'achète une robe de \$15.00 ou \$20.00, c'est bon marché, c'est la moins chère qu'elle a trouvée, et c'est vrai. Monsieur dit: Je gagne \$300.00 par mois, je peux bien payer \$70.00 par mois pour un char. Et les enfants disent un cornet ou une liqueur, c'est rien que 5c, c'est rien que 7c.

Et le couple ensemble dira \$25.00 par mois de terme pour meubler le salon, c'est pas la mer à boire, meublons-nous... Et on oublie d'additionner à \$50.00 de loyer, ce \$25.00 de terme, ce \$10.00 d'électricité, etc...

Un ménage que je connais bien, dépense un panier de coke et deux paquets de cigarettes par jour, ils vont au théâtre une fois par semaine, ça coûte \$1.20 et pour une gardienne, 50c. Il n'y a pas de mal à cela. Ce n'est pas un péché et ce n'est pas défendu plus pour les ouvriers que pour les autres. Ce ménage serait tout de même bien surpris de constater que cela coûte \$11.38 par semaine, \$22.76 par quinzaine et \$591.76 par année, soit au moins un-cinquième du salaire. Cet exemple n'est pas cité pour insinuer que tout le monde fait cela, loin de là.

SAVOIR ADDITIONNER

Mais soyons certains que le jour où ces gens décideraient d'additionner ces petites dépenses, bien légitimes en elles-mêmes, ils décideraient sans doute de fumer des "rouleuses" et de choisir entre le fameux panier de coke ou le théâtre. Il en est de même pour un tas de petites dépenses encore légitimes qui, une à une, n'ont l'air de rien, mais qu'additionnées, font un montant qui prête à réflexion.

Nous serions surpris si nous pouvions faire le total en argent des plats, bibelots, jouets de plastique et autres pacotilles qui se trouvent dans nos maisons pour la seule raison, que c'est fin, puisque ça ne coûte que 39c ou 98c. Des agrès de pêche qui ne verront jamais de poisson... les petites bières qu'on prend bien sagement à la maison et qui font de jolis montants à la fin de l'année.

Le bas de nylon qui n'est jamais assez clair... et que l'on trouve jusqu'à l'école, chez les toutes jeunes fillettes et qui passent au rythme d'une paire par semaine, et même plus, représente quel montant à la fin de l'année?

Le savez-vous? Moi non plus... Mais ce serait sans doute très intéressant de prendre les moyens pour le savoir.

Qui d'entre nous, sait exacte-

ment quelle tranche du salaire va pour le logement, la nourriture, l'électricité, le chauffage, les assurances, la santé, l'épargne, le vêtement, l'école et par conséquent, qui sait exactement de combien il peut disposer pour payer des termes organiser des loisirs, etc?... En général, on ne compte pas ses affaires; c'est pourquoi beaucoup se lancent dans des aventures où il leur est impossible d'arriver à rejoindre les deux bouts. Ils ont des tracas, ils paient des frais de finance, d'avocats, des intérêts, ils passent pour des irresponsables et des "pas payeux"... Combien de gens laissent tomber des assurances qu'ils ont payées depuis un an ou deux ans, perdant ainsi leur argent, parce qu'ils ont mal calculé leurs possibilités... Combien de personnes retardent de se faire soigner, se privent de remèdes parce que, financièrement, ils en ont par-dessus la tête.

Combien font des emprunts à des taux épouvantables, c'est le cas de le dire, parce qu'ils ne comptent pas combien en définitive ces emprunts leur coûtent? Un homme emprunte \$200.00 qu'il doit rembourser en 16 paiements de \$15.00. Cet homme ne s'est pas encore rendu compte qu'il rembourserait \$240.00, donc il paierait presque \$40.00 d'intérêts sur ce petit montant... et encore plus, s'il n'arrive pas régulièrement dans ses paiements.

Nous pourrions multiplier jusqu'à demain ces exemples qui nous font voir combien en grande majorité, nous ne savons pas compter. Pour finir, je vous en cite un autre, non pas seulement parce qu'il est révoltant, mais parce qu'il illustre bien, combien nous ne savons pas compter: Une femme refuse de payer la cotisation syndicale de son mari: elle dit au collecteur, ça coûte trop cher \$3.00 par mois, on ne paie plus. Le collecteur répond que s'il y a beaucoup de gens qui font ça, le syndicat va tomber. Et la femme de répondre: ce sera une bonne affaire, ça coûte trop cher! Est-ce que c'est savoir compter que de ne pas être en mesure de comparer le salaire payé dans les métiers organisés avec ceux qui ne le sont pas et le taux du salaire minimum?...

Est-ce savoir compter que de ne pas réaliser que la mensualité payée au Syndicat se rembourse, dix, vingt et même trente fois?

Faire un budget, c'est se décider une fois pour toutes, à apprendre à compter pour aujourd'hui et pour demain.

Faire un budget ne nous rendra pas millionnaire!

Faire un budget ne réglera pas notre problème en une journée!

Mais faire un budget avec sincérité et persévérance nous apprendra à compter. Nous constaterons par nous-mêmes que le calcul peut doubler les fruits du travail.

Sa maison, c'est celle où l'on doit vivre

La Coopérative d'habitation qui vient de se former à Montréal est certainement une excellente initiative qui réjouira plusieurs familles. Enfin, voir la possibilité de réaliser un rêve qui tient à cœur depuis si longtemps: avoir sa maison. Celle dont on choisit les plans, celle qu'on regarde monter avec amour, celle qui reflète son style de vie, ses goûts! Et, ce rêve, qui ne l'a pas fait un jour dans sa vie, qui ne le fait pas, quand aux prises avec beaucoup d'enfants et de petites pièces, on se laisse aller à désirer une maison immense où il semble que là tous les problèmes seront solutionnés!

En réalité, la maison qu'on construira sera beaucoup plus petite que dans le rêve, et les problèmes ne s'envoleront pas nécessairement tous, mais, quand même ce sera une chose à nous. Et, surtout nous n'aurons plus l'impression désagréable, au moment de signer le paiement de loyer mensuel, de jeter l'argent par la fenêtre.

Mais, en attendant, que se concrétisent les plans et les possibilités de la Coopérative, il reste que nous habitons une maison, qu'il faut y vivre à journée longue et que le rêve si merveilleux soit-il ne doit pas nous empêcher de profiter au maximum de ce logement. C'est impossible direz-vous, c'est sale, c'est petit, ça n'a pas d'atmosphère, c'est irrespirable. D'accord. Mais avez-vous cherché des moyens pratiques de rendre ce logis vivable? La peinture, un changement de meubles, une répartition différente des pièces peuvent faire beaucoup pour l'atmosphère d'une maison.

Il y a quelques étapes à franchir; sans cesser de rêver à une maison bien à soi, on peut cesser de détester celle qu'on habite. Et, à ce moment, il nous vient des idées pour rendre la maison plus joyeuse, différente, quoi. Après quelques transformations, non seulement on ne la détestera plus, et peut-être à cause de cela, l'atmosphère en sera allégée.

J'ai fait moi-même cette expérience. Dans l'impossibilité de se construire il a fallu louer à nouveau. Je trouvais beaucoup d'inconvénients à notre nouveau logement avant d'y habiter. Et plus, un jour j'ai laissé de côté tout le désagréable, le négatif, et j'ai accepté de voir les avantages, les facilités. A partir de ce moment-là, il a été possible de tirer des plans et j'avoue que je m'y sens heureuse depuis. Je rêve toujours à une maison bien à moi, mais cela n'influence en rien ma vie quotidienne parce que j'ai accepté celle que nous habitons. — R. G.

Ce que femme veut...

Un Comité Régional Féminin vient d'être formé, cette semaine à Jonquière, réunissant des représentants de plusieurs syndicats de la région Saguenay-Lac Saint-Jean. Ce comité travaillera en collaboration avec le Comité Régional d'Éducation.

PROGRAMME POUR L'ANNEE 1955-1956

Ce comité a tracé un intéressant programme pour l'année 1955-1956, dans le domaine du travail féminin. Des journées d'étude, des forums sont à l'agenda. Les sujets qui seront à l'étude, cette année, seront surtout d'ordre pratique et auront pour but d'intéresser davantage le sexe féminin aux activités du mouvement ouvrier, de former les syndiquées, afin qu'elles soient en mesure de prendre leurs responsabilités dans le domaine du travail.

REPRESENTATION FÉMININE SUR DIVERS COMITÉS

Les chiffres révèlent qu'environ 30 pour 100 des effectifs de la C.T.C.C., sont des femmes. D'autres chiffres révèlent aussi que peu de travailleuses occupent des postes supérieurs au sein des divers comités de nos

syndicats. Est-ce par manque d'intérêt de la part de la travailleuse? Est-ce un signe d'égoïsme chez l'employé masculin? C'est une question que le comité se propose d'éclaircir et d'y remédier. L'employé féminin tout comme l'employé masculin, a des problèmes particuliers sur le plan du travail. Il serait normal que ce soit l'employé féminin qui expose et défende ses propres problèmes.

JOURNÉE D'ÉTUDE A ALMA, le 1er NOVEMBRE

La première journée d'étude aura vraisemblablement lieu le jour de la Toussaint, à Alma. Les jeunes travailleuses syndiquées, employées de commerce, employées d'hôpitaux, employées de bureaux, institutrices de la région Saguenay - Lac St-Jean, auront donc le loisir d'assister à cette journée qui ne manque-

(Suite à la page 7)

GRÂCE
À NOTRE
POLICE
FAMILIALE

Le père, la mère et tous les enfants peuvent maintenant s'assurer ensemble; aussi — avantage qu'on désireait depuis toujours — chaque décès d'un membre de la famille entraîne le paiement d'un capital. La prime est modique, parfois réduite; elle peut même cesser. La police comporte une valeur de rachat, des dividendes, etc. C'est la grande demande du jour. Nos explications sont données gratuitement.

CAISSE
NATIONALE
D'ÉCONOMIE

FLAVIUS GAGNE, C.L.U., gérant
Division Montréal 6
60, S.-Jacques O., Montréal 1
Chambre 102—Tél. PL 1807

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

VANDALISME

Les boîtes téléphoniques du côté nord, ont été endommagées par des vandales. Même si rien n'est disparu, on ne peut donner aucune raison valable pour accomplir de tels gestes. Ces boîtes rendent service à tout le monde et par conséquent tous devraient savoir reconnaître les services qu'elles nous rendent. Elles sont installées pour notre utilité et non comme des objets nuisibles qu'il faut détruire.

FAVORITISME

Est-il vrai que certains employés qui n'ont pas de séniorité reçoivent plus que leur part et sont favorisés au détriment des autres quand il y a du surtemps à faire? Est-ce que la raison de cet état de choses réside dans le fait qu'ils prennent le soin de s'associer avec les contremaîtres ou les hommes en charge après les heures de travail? Les relations amicales ou sociales ne devraient pas servir de moyen ou de prétexte pour enfreindre les clauses de la convention collective. De toute façon, l'union est bien décidée de mettre la direction au courant de cet état de choses.

UN NOUVEL ESSAI

Avant d'être finalement reçu par la marine canadienne, le 29 octobre, le vaisseau d'escorte, le St-Laurent, fera un autre voyage d'essai de quatre jours. Au cours du précédent voyage, les officiers de la Marine canadienne ont été satisfaits du comportement du destroyer. On a vérifié sa vitesse, la performance des moteurs, la consommation d'huile et la capacité de tout l'équipement à résister à des chocs violents.

SI VOUS ETES MALADE

Quelques membres de l'Association mutuelle des employés de la Canadian Vickers se sont plaints de n'avoir pas reçu de bénéfices lorsqu'ils ont été hospitalisés. Après avoir pris des renseignements, nous avons constaté que les rapports de la condition physique des personnes hospitalisées n'avaient pas été faits à temps à l'Association. Si vous avez la mauvaise fortune de tomber malade ou de vous faire hospitaliser, n'attendez pas et prévenez immédiatement le comité de l'Association qui prendra les mesures nécessaires pour que vous ayez satisfaction.

UN CONSEIL AUX MEMBRES

Nous voudrions donner le conseil suivant à tous les membres du syndicat: Gardez vos enveloppes de paie après les avoir vidées de leur contenu, ce qui vous permettra de vérifier, lorsque le besoin se fera sentir, vos heures de surtemps, vos heures de travail malpropre et vos heures de travail durant les heures des repas.

(Suite à la page 2)

Ce que femme veut...

(Suite de la page 6)

ra sûrement pas de les intéresser. Il n'y aura pas de conférence. Cette journée se tiendra sous forme de forum sur divers sujets choisis et des experts seront à la disposition pour renseigner les déléguées.

Cette journée d'étude sera suivie d'un souper collectif, permettant ainsi aux travailleuses de faire connaissance entre elles. Un film sera également présenté.

COLLABORATION DES SYNDICATS

Le comité compte grandement sur ce premier contact, pour le succès futur du travail féminin pour l'année 1955-1956. Plusieurs syndicats qui comptent des membres féminins ont promis au comité toute leur collaboration et feront connaître sous peu, leurs délégués pour la journée d'étude du 1er novembre. Une collaboration étroite entre le comité et les syndicats d'em-

ployés féminins est indispensable pour mener à bien notre programme.

BULLETIN MENSUEL

Un autre projet que le comité a formé, c'est celui de publier un bulletin mensuel qui serait distribué à toutes celles qui assisteront à la première journée d'étude. Ce bulletin comporterait divers sujets pouvant intéresser les travailleuses syndiquées.

Nous vous tiendrons au courant, chers lecteurs, des activités de notre comité.

Comité régional féminin.
Saguenay - Lac St-Jean.

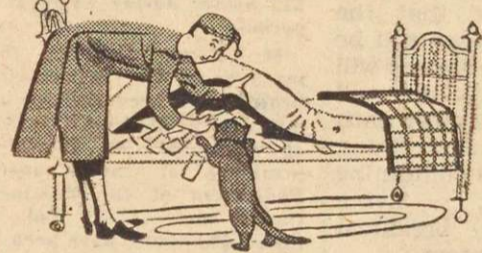
Ce qu'on peut faire avec de l'argent

Allumer ses cigares?



Mieux vaut utiliser des allumettes.

Le cacher sous le matelas?



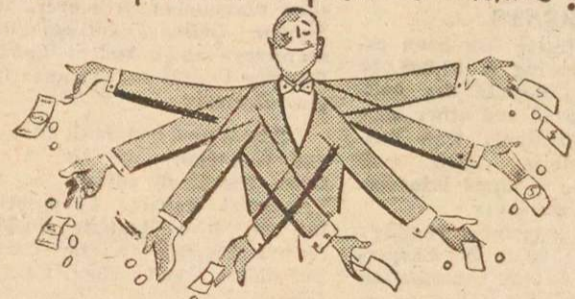
C'est inconfortable pendant le sommeil.

Le dissimuler dans quelque vieux pot?



Quelque curieux pourrait le découvrir.

Le dépenser à pleines mains?



C'est risquer d'être pris au dépourvu.

Mieux vaut s'en servir pour acheter des

Obligations d'Épargne du Canada

Acheter des Obligations d'Épargne au comptant et par versements, voilà ce qu'on peut faire de mieux avec de l'argent. Les OEC sont enregistrées, ce qui constitue la meilleure protection en cas de destruction ou de vol. Elles permettent la réalisation des projets les plus divers. Elles sont tout indiquées

pour parer à l'imprévu et pour saisir l'occasion qui ne se présente qu'une fois dans la vie. Plus d'un million de Canadiens préfèrent employer leur argent à l'achat d'Obligations d'Épargne du Canada.



10e Émission
3 1/4%
d'intérêt

Achetez des Obligations d'Épargne par retenues sur votre salaire.

Attractive Housing Plan Available To Workers

By annual payments of \$48.00 a month, Montreal working men may become proprietors of their own homes by taking part in the newly formed Housing Cooperative of Montreal.

This was revealed last Sunday afternoon during the course of a mammoth meeting of over 800 persons held in the hall of the Montreal Botanical Gardens.

In two weeks time the Cooperative organization will undertake the construction of a group of 8 homes.

To gain sufficient experience, the initial building of these 8 homes will be a step towards obtaining further land upon which to build on a much larger scale on the Island of Montreal.

THE COOPERATIVE FORMULA

It is evident that the realization to construct spacious, comfortable, and solid houses for a moderate price will be within the scope of the Cooperative. This reasoning accounts for the grouping of several cooperatives in the Montreal region who will pool their resources and experiences which will formulate a plan that will be available to the greater majority of workers.

It is estimated that the cost of these houses will be about \$7,000. The homes will be built on land which will measure 50 by 84 feet with floor space in homes being 28 by 36 feet and containing three bedrooms, a living room, kitchen, breakfast nook and bath room.

The interiors will be finished in Gyproc with brick exteriors and the heating will be furnished by floor space heaters.

FINANCIAL ARRANGEMENTS

The Cooperative has been assured of securing a \$1,000,000 loan from La Societe des Artisans de Montreal and other loan agencies. Individuals who contemplate building their own homes will be grouped into sections of 300 members.

To become a member requires a deposit of \$100 to the Cooperative with a weekly contribution of \$2.00 until the member moves

in and takes possession of his newly built home.

When established in his home the member will pay \$48.00 a month during a 20-year period of time. This monthly amount includes mortgage, insurance and taxes. It should be noted that the homes will be available for a return of 3 per cent under the Provincial Housing Law. The \$2.00 weekly contribution will be deducted from the cost of the homes.

This housing plan has been proven a success in Drummondville where a project has been launched for the construction of 375 homes during an eight year period.

Mr. Romer Gauthier former manager of the Drummondville project has been chosen to administer the Housing Cooperative of Montreal. Mr. Gauthier is president of the Cooperative Federation of the Province of Quebec under which body more than 3,000 homes have been built.

Other members of the Administrative Committee are Messrs Gerard Poitras, business agent of the Carton and Paper Box Workers Union (C.C.L.), Andre Lapierre, president of the Ville Marie Housing Cooperative, Arthur Plamondon, treasurer, Mrs. Simone Gelinas, corresponding secretary and Andre Lemlin, Maurice Forget and Thomas Boivin, directors.

Other supporters, both advisory and financially are Mr. Albert Cote, technical adviser of the Provincial Housing Cooperative, the St. Jean Baptiste Society, Societe des Artisans, Les Caisses Populaires and the C.C.C.L. Unions.

Shoe Workers Await Arbitration Award

Arbitration proceeding between the Shoe Workers Union of Montreal (C.C.C.L.) and Tetrault Shoe Company has been terminated after 7 months of meetings. The Tetrault shoe employees are anxiously awaiting for the decision to be announced after a conflict which has lasted almost 2 years.

The union is demanding, among other fringe benefits, a 45-hour work week with time and one half after the regular work day, two weeks paid vacation and 5 paid holidays.

As a measure of union security the workers have asked for union affiliation and the inclusion of the Rand System which would oblige non-union employees to contribute their share to union contributions.

Salary demands are for a 10 percent increase across the board or a weekly salary increase of \$4.50 for hourly and piece workers. These monetary demands would bring the minimum hourly rate up to \$1.30 for male employees while female workers rates would rise to 80c to 87c an hour.

The president of the Arbitration Tribunal is Lawyer Dollard Dansereau with Michel Chartrand acting as union arbiter. Lawyer Marcel Prevost is representing the Tetrault Shoe Company.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

VANDALISM

Telephone booths on the North Wall have been damaged by vandals. Although nothing was stolen, this act is absolutely without reason. These booths serve a very useful service and should be treated as such. They are installed for this purpose and not as objects for wanton destruction.

FAVORITISM

Is it true that certain employees, who do not have seniority, are receiving more than their share of overtime work? And is the reason for this their close association with certain foremen or charge hands after working hours? Social contacts should not be a means to break a clause in a union contract. The union is taking this up with management.

WILL SAIL AGAIN

Before final acceptance by the Navy on October 29th, the destroyer-escort vessel "St. Laurent" will sail on a final four-day trial run. During the last trial trip the Navy was well satisfied with the vessel's performance. She was put through rigid speed tests, fuel consumption, engine performance, gunnery and the ability of her equipment to withstand shock. The Navy said the tests exceeded expectations.

REPORT ILLNESS PROMPTLY

Some members of Canadian Vickers Mutual Benefit Association who have suffered an illness or accident which resulted in hospitalization, have complained of not receiving any benefits while in hospital. Upon checking we found that no report was made at the time to the M.B.A. If you have the misfortune to fall sick or suffer an accident

you should without any delay notify your M.B.A. committee who in turn will look after your case.

NOTE TO MEMBERS

We would like to bring the following advice to members. Keep your pay envelopes when emptied and this will give you the opportunity to check back in the past your overtime, dirty work allowance and lunch hour period work.

CONTRACT RESPECT

Members may aid their union greatly when they observe a breach of the union contract by reporting same to union office immediately. You will soon be issued the labor contract in booklet form. It is on the presses and will be ready for distribution in the near future. Don't fail to secure your copy.

REALIZATION

One of the oldest employees in length of service with Canadian Vickers remarked to the writer the other day that in all these years this would be the first Thanksgiving Day holiday he would be paid for and it made him feel that he owed a debt of thanks to the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.) whose efforts made this added benefit come true. The remaining few "free riders" will also get this benefit which the union fought for. Thanksgiving, its wonderful!!!

ASSERTING YOUR RIGHT

Regardless of any threat of repercussion being used against you if you register a grievance with your union, do not hesitate to do so if the situation warrants such action. Don't be intimidated by any attempted Russian Salt Mines tactics. There are legal means to combat intimidation.

City And Industry Oppose Cabotage Treaty

A brief presented by the St. Lawrence Municipal Bureau of the City of Montreal to the Royal Commission on the Coastal Trade of Canada promises a situation to develop in the Great Lakes-St. Lawrence Waterway which could drive Canadian shipping from these waters and ruin the Canadian shipping industry.

The Commission opened hearings in the Old Court House in Montreal and the brief was presented by Albert Berthiaume of the City of Montreal legal department and George S. Mooney, director of the Seaway Bureau.

The three-man Royal Commission members are Mr. Justice W.F. Spence of Toronto chairman, W.N. Wickwire, Q.C. of Halifax and Marcel Belanger C.A. of Quebec City.

The potential situation is that British and foreign vessels will be able to operate in the interport trade in Canadian waters beyond Montreal and into the Great Lakes at rates lower than those charged by Canadian shipowners when the Seaway is completed. This is because of the marked difference in wages and material costs in Canada and the United Kingdom, which is even more marked in some other European and Asiatic nations.

"All things being equal, or

even relatively so," the brief noted, "Canadian shippers would prefer to ship via Canadian vessels. But all things are not equal, either relatively or absolutely. The higher wages and material costs prevailing in Canada mean higher production costs for the building of Canadian ships and higher maintenance and operation costs to the shipowner."

"In turn these higher costs must necessarily find reflection in higher cargo rates."

The board, is expected to hear sharp criticism of Canada's existing Cabotage Treaty with the United Kingdom. This permits British-flag vessels to carry cargoes from one Canadian port to another. Another brief which will be considered by the Commission is the 11-page submis-

sion of Canadian National Railways, operating the only remaining fleet of Canadian deep-sea freighters, which calls for the repeal of the Cabotage Treaty.

New laws to protect Canada's coast and inland fleets and shipbuilding facilities from unstable, low-cost foreign competition, have also been urged by Canada Steamship Lines. Its 61-page report was signed by T. R. McLagan, the president.

"Destruction of the Canadian shipyards and dispersal of the skilled forces working in them is not only a danger to Canada and Great Britain but a danger to free men everywhere", the brief declared. Shipyards across Canada helped, along with public-spirited speakers, to spark creation of the Royal Commission,

maintaining that without a fleet of Canadian vessels they would be forced to close down and lose their skilled workers.

The Clarke Steamship Company and five allied shipping firms also joined the chorus for greater protection against low-priced foreign shipping in Canadian coastal waters. In a joint brief presented to the Commission the companies asked that "steps be taken immediately to bar British registered ships from the Canadian coastal trade."

The five firms endorsing the Clarke Steamship brief were La Cie de Transport du Bas St Laurent, Limitee, Terra Nova Steamship Co. Ltd, La Traverse Riviere du Loup-St Simeon Ltd, Gulf Ports Steamship Co. Ltd, and Magdalen Islands Transportation Co. Ltd.